

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026



Publié le 24 AVR. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 15 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_038

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU
GROUPEMENT D'INTÉRÊT
PUBLIC (GIP) OKANTIS

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme THOMAS, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, Mme ESCORSA, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, M. JEANNE
Mme HAMZAoui (par proc. à Mme GOYER), M. GAYET (par proc. à M. CIAPPARA), Mme PELLEGRINI (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. JUENET), M. BUATHIER (par proc. à Mme WEBANCK), M. GUERIN (par proc. à M. PROTHERY), Mme ZRARI (par proc. à Mme AZEMA)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le24 AVR. 2026.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260421-D2026_038-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Par délibération n°2024_056 en date du 24 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville de Caluire et Cuire au Groupement d'Intérêt Public (GIP) OKANTIS.

Le GIP OKANTIS est un acteur national du numérique qui a pour but de faciliter et d'accompagner l'innovation dans les systèmes d'information des établissements de santé ainsi que dans les collectivités territoriales. Dans

cet objectif, le GIP OKANTIS développe des services digitaux et apporte à ses membres des solutions innovantes. Il regroupe 350 adhérents, sur tout le territoire français.

La Ville a pu bénéficier des prestations proposées par le GIP OKANTIS notamment dans le cadre de l'offre relative au système d'archivage électronique (SAE) en lien avec le développement du i-parapheur.

En tant que membre du GIP OKANTIS, la Ville de Caluire et Cuire est représentée à l'assemblée générale par un représentant désigné par le Conseil Municipal, conformément à la convention constitutive du groupement.

Il convient donc pour le Conseil Municipal de désigner parmi ses membres un représentant au sein de l'assemblée générale du GIP OKANTIS.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, par 36 voix pour, au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public OKANTIS :

M. Franck PROTHERY en qualité de représentant.

Sept conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 AVR. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.